

# «La coordination : une question vitale en matière de gestion des MRE»

**Bilan en demi-teinte du ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, mais des perspectives prometteuses aussi...**

Comme une antienne, le regret «d'un manque de cohérence et de coordination au niveau global» est revenu à plusieurs reprises dans l'allocution du ministre en charge des MRE, Mohamed Ameur, sur le bilan et perspectives du programme national au profit des Marocains résidant à l'étranger déployé depuis 2008. Un bilan, conséquent et portant de multiples réalisations, qui fut un véritable plaidoyer en faveur d'une politique de proximité, de renforcement des liens, de soutien des groupes vulnérables, de protection des droits des MRE, d'écoute et d'échanges avec les émigrés qui représentent quelque 4 millions de résidents à l'étranger. Si la vision est là, qui va au-delà de la simple gestion des affaires des Marocains de l'étranger, on sent comme un immense regret de n'avoir pu, faute de mobilisation de l'ensemble des acteurs du gouvernement, aboutir à une véritable vision stratégique nationale efficace et efficiente pour la communauté des MRE. Si les nouvelles évolu-

tions des politiques migratoires, notamment européennes, ont rendu plus que jamais nécessaire de doter le Maroc, depuis 2007, d'un ministère délégué auprès du Premier ministre, qui s'est doté à son tour, de locaux, d'une véritable administration humaine et financière, d'outils et de moyens, d'une politique, on regrettera que la performance en fut quelque peu amoindrie par le manque de coordination. La politique d'un tel ministère est pourtant, par nature, transverse car elle intéresse de très près des départements ministériels comme la Justice, la Culture, l'Éducation nationale, les Affaires étrangères, le Transport, l'Habitat... qui tous doivent accorder une attention particulière à la communauté des émigrés. Celle-ci est également représentée par trois structures, la Fondation Hassan II, le CCME et le ministère. On pourrait se demander si l'existence de ces trois structures, qui sont en relation directe avec les émigrés, ne pose pas problème en termes d'efficacité d'action et s'il ne serait pas plus opportun de les regrouper, au moment où la dimension internationale des politiques d'immigration des pays d'accueil crée des pressions croissantes sur le gouvernement pour qu'il coordonne ses politiques, le statut avancé du Royaume le contrignant davantage dans ce sens.

Le manque de coordination est coûteux pour l'administration mais aussi pour les MRE. Ces derniers en subissent les premiers les conséquences, faisant face aux obstacles multiples, aux exigences parfois contradictoires de telle ou telle administration ou structure comme c'est le cas pour ceux qui souhaitent investir dans leur pays. A contrario, la coordination permet de «s'assurer que les différents organismes publics et privés, responsables de la mise en œuvre des politiques du gouvernement, travaillent de concert, ne font pas double emploi et en créent pas des lacunes au niveau des services». Cette coordination, pour être réussie, a ses exigences en termes d'échanges d'information, d'intégration des stratégies, de communication, de consultation, d'évitement des divergences, de recherche de consensus, d'arbitrages, de lignes de conduites communes... Si cela a fonctionné avec certains départements, l'élan global impulsé par le Souverain qui a pris à cœur la question des MRE a été amoindri par le manque de réactivité et de coopération d'autres structures. On le regrettera, car cette communauté, par son apport en termes de compétences, de ressources financières, d'ouverture et de modernité mérite une attention toute particulière. ■

Farida Moha